



# La guerre en Ukraine à la lumière de la seconde guerre sino-japonaise

Franck MICHELIN

Professeur au département d'économie internationale de *Teikyo University*. Membre correspondant de l'Académie des sciences d'Outre-Mer, 1<sup>re</sup> section (branche consacrée aux « sciences historiques, géographiques, ethnologiques et linguistiques »). Chercheur associé au Centre Roland Mousnier de Sorbonne Université et à l'Institut français de recherche sur le Japon à la Maison franco-japonaise.

## Avant-propos

Le 2 mai 2022, Philippe Pons, correspondant au Japon du journal *Le Monde*, a relaté la parution d'un article du magazine *Zoom Japon* qui comparait la guerre en Ukraine à l'incident de Mandchourie de 1931 et la constitution de l'État-fantôme du Mandchoukouo <sup>(1)</sup>. Cette publication est tombée à point nommé en nous renforçant dans notre résolution de comparer le conflit en Ukraine et la ou les guerres menées par le Japon en Chine de 1931 à 1945.

Si, comme le veut l'adage, « comparaison n'est pas raison », celle-ci n'en constitue pas moins une clé pour comprendre les événements qui nous entourent. L'invasion par le Japon de la Chine est, en effet, éclairante à plus d'un titre pour comprendre le conflit russo-ukrainien qui, lui aussi, n'est pas déclaré et voit deux peuples proches – culturellement et historiquement – s'affronter de manière inexpugnable.

Cet article abordera trois questions : la première sera consacrée à une comparaison de la place tenue par la Chine au Japon et par l'Ukraine en Russie au cours de l'histoire et les évolutions contemporaines ; la deuxième portera sur les particularités des deux invasions ; et la troisième aura trait à la question des crimes de guerre et à la justice internationale.

<sup>(1)</sup> PONS Philippe, « Dans la revue "Zoom Japon", l'agression de l'Ukraine au prisme de l'invasion japonaise de la Mandchourie », *Le Monde*, 27 mai 2022 (<https://www.lemonde.fr/>). À partir de ODAIRA Namihei, « Les leçons du Mandchoukouo », *Zoom Japon*, n° 120, mai 2022 (<https://zoomjapon.info/>). *Zoom Japon* est un magazine mensuel gratuit (10 numéros par an) produit par les Éditions Ilyfunet qui publient également le journal *OVNI*, bimensuel gratuit distribué depuis 1979, à la communauté japonaise en France mais aussi aux Japonais qui préparent leur voyage en France.



## Culture, géographie et politique

Pour être un conflit récent, la guerre russo-ukrainienne a des racines historiques, culturelles, civilisationnelles profondes. Ainsi, la Russie doit une grande partie de son identité culturelle à la Rus' de Kiev, dont elle se réclame en permanence <sup>(2)</sup>. Le président russe Vladimir Poutine justifie d'ailleurs son opposition à l'indépendance de l'Ukraine par l'origine commune et la soi-disant similarité des deux peuples, ravalant l'identité culturelle ukrainienne à simple folklore. Ainsi, il se situe dans le droit fil de l'empire russe qui qualifiait l'Ukraine de « Petite Russie » et avait interdit les publications en langue ukrainienne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il convient de noter que le régime bolchévique combattit également avec vigueur le mouvement nationaliste ukrainien et que Joseph Staline, dont Vladimir Poutine ne cesse de se réclamer, fut l'auteur d'un génocide à l'égard du peuple ukrainien. Plutôt que de soumettre ou d'exterminer, il s'agissait de ramener un peuple-frère dans le giron de la maison commune russe.

Si la proximité historique et culturelle entre la Chine et le Japon est infiniment moins forte, le rôle tenu par la civilisation chinoise dans la constitution de l'État et de la culture n'en est pas moins fondamental au Japon. Ainsi, la civilisation classique chinoise a tenu, au cours de l'histoire, la place de la Grèce et de Rome pour les Européens. Le système d'écriture, une grande partie du vocabulaire, la culture religieuse, l'urbanisme, l'État s'y sont développés sur les apports de la civilisation chinoise.

Or, à partir de la fin de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, deux phénomènes concomitants ont joué pour séparer la façon dont les Japonais considéraient cet apport civilisationnel et la réalité de leur temps. Le premier est la place centrale tenue par l'influence occidentale dans le processus de modernisation du Japon à partir de 1853. Pour la première fois, le modèle chinois n'était plus le seul. Il tendait également à se voir limité à la culture classique sous l'influence d'un processus d'occidentalisation de la culture promu notamment par l'intellectuel Fukuzawa Yukichi <sup>(3)</sup>. En outre, l'instabilité intérieure chronique que connaît alors la Chine et la victoire du Japon sur l'empire Qing en 1895 contribuent à créer une division mentale de plus en plus nette entre deux Chine, la classique et la contemporaine. C'est l'une des raisons qui amène les Japonais à recourir au terme *Shina* pour désigner ce pays, terme qui prendra peu à peu une nuance péjorative et que rejetteront avec force les Chinois eux-mêmes. De plus en plus, ce sont les Japonais qui se sentiront les véritables dépositaires d'une culture chinoise classique que les Chinois ne seraient plus capables de protéger.

<sup>(2)</sup> GONNEAU Pierre et LAVROV Aleksandr, *Des Rbôs à la Russie. Histoire de l'Europe orientale (v. 730-1689)*, PUF, 2012, 680 pages.

<sup>(3)</sup> Voir MICHELIN Franck, « Quand le Japon s'ouvre à l'Occident : s'adapter pour survivre », *Point de Vue Histoire*, n° 37, octobre 2018, p. 14-21 ; VIÉ Michel, *Le Japon et le monde au XX<sup>e</sup> siècle*, Masson, 1995, p. 33-37 ; MIWA Kimitada, *Fukuzawa Yukichi's "Departure from Asia": a Prelude to the Sino-Japanese War*, Tôkyô, Monumenta Nipponica monographs, Sophia University, 1968 ; JANSEN Marius B., *The Making of Modern Japan*, Harvard University Press, 2000, chap. 14.

Cette question sémantique est d'importance. La dénomination de la Chine constitue une question complexe. Le terme *Shina* serait tiré du nom de la première dynastie impériale – Qin ou Ts'in – et serait à l'origine des différentes dénominations de la Chine en Europe. Présent au Japon depuis des siècles, il fut souvent utilisé pour distinguer l'espace géographique et culturel chinois de l'État désigné par le nom de sa dynastie. La République de Chine, fondée après la chute de la dernière dynastie impériale (1912) – elle aussi nommée phonétiquement Qin, mais avec un caractère différent de la première dynastie –, choisit de se donner comme nom officiel *Zhonghua Minguo* (« République de Chine » – en japonais *Chûka Minkoku*) en recourant au caractère *zhong* qui signifie « milieu ». En revanche, l'État japonais persiste à utiliser le terme *Shina Kyôwakoku* malgré les protestations véhémentes de son voisin. Ce n'est que le 31 octobre 1930 qu'une décision du cabinet dirigé par le Premier ministre Hamaguchi Osachi entérine l'adoption de la terminologie officielle chinoise <sup>(4)</sup>.

Cependant, le déclenchement de la guerre ouverte avec la Chine du *Kuomintang* en 1937 voit le Japon reprendre ce terme de *Shina* pour nommer le conflit. *Shina* ayant une nuance vague, plus géographique et culturelle que politique, il permet aux autorités japonaises de justifier leur refus de reconnaître le régime du *Kuomintang* comme le régime légitime de la Chine. Il prend alors un sens de plus en plus péjoratif, nuance qu'il a conservée à ce jour au sein de l'extrême-droite xénophobe. La seconde guerre sino-japonaise (1937-1945) sera ainsi nommée *Shina Jihen* (« Incident de Chine »).

Ce processus n'est pas sans rappeler la captation par Moscou de l'héritage historique de la Rus' de Kiev, captation symbolisée par l'érection d'une statue de Vladimir le Grand au pied du Kremlin en 2016 <sup>(5)</sup>. Bien entendu, les deux conflits – sino-japonais et ukraino-russe – sont différents. Alors que le premier oppose une puissance qui cherche à neutraliser un régime politique et son allié – le *Kuomintang* et le Parti communiste chinois (PCC) – et empêcher la constitution d'une grande Chine qui menacerait sa position régionale, le second voit un État plus puissant menacer à terme l'existence même de l'Ukraine en tant que nation distincte de la Russie <sup>(6)</sup>. De telles ambitions n'ont jamais existé chez des dirigeants japonais qui n'avaient guère de plan à longue échéance concernant la Chine.

<sup>(4)</sup> Voir le document conservé aux archives de la Diète sous le n° S 427 (<https://navi.ndl.go.jp/cabinet/bib01474.html>).

<sup>(5)</sup> La presse française a largement rendu compte de cet événement : voir MANDRAUD Isabelle, « Moscou et Kiev se disputent le "Grand" Vladimir », *Le Monde*, 11 juin 2015 (<https://www.lemonde.fr/>).

<sup>(6)</sup> Voir MICHELIN Franck, « La guerre du Pacifique : quand la grande guerre européenne devint une guerre mondiale », in QUÉTEL Claude (dir.), *La Seconde Guerre mondiale vue autrement*, Éditions Buchet-Chastel, 2022 (à paraître) ; MICHELIN Franck, « Tokyo s'en va t'en guerre », *Le Figaro – Histoire*, n° spécial 46 : *Japon impérial, octobre-novembre 2019*, p. 68-77 ; VIÉ Michel, *op. cit.*, p. 145-182 ; PEATTIE Mark, DREA Edward J., et VAN DE VEN Hans, *The Battle for China: Essays on the Military History of the Sino-Japanese War of 1937-1945*, Stanford University Press, 2011, 614 pages ; KATÔ Yôko, *De l'incident de Manchourie vers la Seconde Guerre sino-japonaise* (en japonais), *Manshû jihen kara Nicchû sensô he*, Iwanami Shoten, 2007.



## Un dépeçage en règle

Le Japon s'implante en Chine à la suite de deux conflits. La première guerre sino-japonaise (1894-1895) <sup>(7)</sup> lui permet d'acquérir l'île de Taïwan, alors qu'une intervention diplomatique russo-franco-allemande l'empêche de s'implanter en Mandchourie. Dix ans plus tard, la victoire sur la Russie lui permet d'acquérir une concession dans la péninsule du Kwantung <sup>(8)</sup> – dans le sud de la Mandchourie – et notamment Port-Arthur et la voie ferrée du sud-mandchourien (Mantetsu). C'est toutefois la Première Guerre mondiale qui le voit chercher à imposer son protectorat sur le gouvernement de Pékin.

Les choses prennent une tournure de plus en plus violente alors que Tokyo cherche à préserver ses intérêts face au mouvement d'unification sous l'égide du *Kuomintang*. En 1931, l'armée japonaise du Kwantung procède à un véritable coup de force à la suite d'une machination qui cherche à rendre les Chinois coupables d'un attentat qu'elle a elle-même manigancé. Un an plus tard voit la naissance de l'État-fantôme du Mandchoukouo, puis une extension étape par étape aux abords de cette colonie de fait avec mise en place de pouvoirs locaux favorables au Japon et d'un ordre colonial <sup>(9)</sup>. Cet ordre colonial met en avant l'existence d'un État pluriethnique nippo-mongolo-mandchou, alors que la population est désormais majoritairement chinoise (han).

En dehors de la Mandchourie et de ses abords immédiats – frange mongole et région au nord de Pékin – le Japon n'a jamais eu d'ambition territoriale en Chine. Taïwan n'a appartenu à l'empire chinois qu'à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et comporte alors une forte minorité constituée de populations autochtones non chinoises. Quant à la Mandchourie, les partisans de sa mise sous contrôle croient à tort que, malgré l'arrivée massive de colons han depuis la fin du siècle précédent, il s'agirait d'un espace relativement vide, peuplé de population semi-nomades, et donc sujette à un peuplement japonais. Si cette fiction coloniale joue dans les échecs de la politique japonaise en Chine – notamment du fait que les deux prétendants au pouvoir, le *Kuomintang* et le PCC considèrent la Mandchourie comme partie intégrante de la Chine – les dirigeants japonais ne sont jamais allés jusqu'à

<sup>(7)</sup> Voir LONE Stewart, *Japan's First Modern War: Army and Society in the Conflict with China, 1894-95*, Londres, Macmillan Press, 1994, 222 pages ; PAINE S.C.M., *The Sino-Japanese War of 1894-1895: Perceptions, Power, and Primacy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, 412 pages ; SAYA Makito, *The Sino-Japanese War and the Birth of Japanese Nationalism* (trad. NOBLE David), International House of Japan, 2011, 184 pages ; OË Shinobu, *La Première Guerre sino-japonaise en tant qu'histoire de l'Asie orientale* (en japonais), Rippû Shobô, 1998.

<sup>(8)</sup> Voir YAMAMURO Shinichi (trad. MICHELIN Franck), « La Première Guerre mondiale au sein de l'histoire de l'Asie orientale », *Ébisu. Études japonaises*, n° 53, décembre 2016, p. 13-20 ; JACOB Frank, *The Russo-Japanese War and its Shaping of the Twentieth Century*, Londres, Routledge, 2018, 178 pages ; KOWNER Rotem (dir.), *The Impact of the Russo-Japanese War*, Abingdon, Routledge, 2007, 368 pages.

<sup>(9)</sup> NISH Ian, *Japan's Struggle with Internationalism: Japan, China, and the League of Nations, 1931-33*, Londres, Kegan Paul International, 1993, 286 pages ; OGATA Sadako N., *Defiance in Manchuria: the Making of Japanese Foreign Policy, 1931-1932*, Berkeley, University of California Press, 1964, 259 pages ; YOUNG, *Japan's Total Empire: Manchuria and the Culture of Wartime Imperialism*, Berkeley, University of California Press, 1998, 487 pages ; SHIMADA Toshihiko, *L'incident de Mandchourie* (en japonais), Kôdansha, 2010.



nier l'existence d'une nation chinoise, ni n'ont cherché à annexer d'autres territoires. Même en Mandchourie, la solution de l'annexion n'est pas sérieusement envisagée : il s'agit plutôt de créer un État pluriethnique sous contrôle japonais.

En Ukraine, non seulement la Crimée a été purement et simplement annexée, mais les dirigeants russes ne font guère de mystère de leur volonté de détacher la région du Donbass. En outre, certains proches de l'entourage de Vladimir Poutine et ce dernier ne se privent pas de nier l'existence d'une nation ukrainienne. Enfin, la politique de « dé-ukrainisation » et de russification est, d'ores et déjà, lancée dans les régions occupées de l'est et du sud de l'Ukraine. Il s'agit d'un génocide dans le sens que la disparition de tout ou partie de la nation et de la culture ukrainienne est proclamée et, surtout, mise en œuvre.

## Terreur et justice

Un autre point qui rapproche les deux conflits est la question de l'usage de la terreur par l'occupant et de la mise en place d'une justice dirigée contre les criminels de guerre par la victime et ses soutiens. Au Japon, l'exemple le plus connu et le plus flagrant est celui du massacre de Nankin. Comme dans le cas de l'armée russe en Ukraine, l'armée japonaise s'est trouvée, après le 7 juillet 1937, et notamment lorsque les opérations se sont étendues à la région de Shanghai à partir du mois d'août, dans une situation inattendue. Les forces chinoises, qu'elles pensaient mal entraînées, mal commandées et sans volonté combative, ont alors résisté avec détermination et une certaine efficacité. Chiang Kai-shek (dirigeant du Parti nationaliste chinois entre 1928 et 1949) a alors engagé dans la bataille ses meilleures forces entraînées et équipées par la *Wehrmacht*. Comme les forces russes, l'armée japonaise souffre d'une logistique de mauvaise qualité, chaque homme n'ayant avec lui que deux semaines de vivres.

Le cocktail qui allie mépris culturel enseigné depuis l'enfance vis-à-vis des *Shinajin* – mot que l'on pourrait traduire par « Chinetoques » – et résistance opiniâtre des forces régulières, irrégulières et de la population chinoises crée chez les soldats japonais, généralement très mal traités par leurs supérieurs – encore un point commun avec l'armée russe –, un sentiment de frustration et de colère. Après la victoire difficilement acquise autour de Shanghai au mois de décembre, l'armée japonaise poursuit ses opérations en direction de la capitale du *Kuomintang*, Nankin, située à environ 300 km à l'ouest. Peu nourries, sans moyens de locomotion efficace, mal encadrées et livrées à elles-mêmes, les troupes japonaises vivent sur le terrain en accaparant les vivres, en recrutant de force des porteurs et en violant un très grand nombre de femmes. Ce que l'on nommera plus tard le « massacre », « sac » ou « viol de Nankin » se déroule en fait sur 300 km le long du fleuve Yangtsé, comme le montrera dans les années 1970 le journaliste japonais Honda



Katsuichi en refaisant à pied le même parcours qu'avaient fait les forces nippones <sup>(10)</sup>.

La chute de Nankin au mois de décembre voit un véritable sac s'y dérouler, dû en partie au manque d'encadrement de la troupe, mais aussi et surtout d'une volonté probable du commandement japonais de laisser celle-ci épancher sa colère sur une population sans défense afin de provoquer un choc chez le régime chinois dont on espère qu'il finira par accepter la défaite. Le fait que les exactions cessent et que l'ordre soit restauré en février 1938 montre que, sans guère de doute, il y avait bien chez l'occupant une volonté de répandre la terreur afin d'ôter toute volonté de résistance à la population.

Cette façon de faire sera ensuite reproduite dans de multiples lieux en Chine, même si le massacre de Nankin, trop voyant, connu très rapidement dans le monde entier, aura eu un effet délétère, sur l'opinion américaine notamment, chez qui le Japon prend peu à peu une image menaçante. Des Bucha <sup>(11)</sup>, il y en eut un nombre incalculable dans la Chine sous occupation japonaise, avec les mêmes effets : une volonté de résistance accrue de la population locale. Outre la culture militaire basée sur les brimades et le mépris de la vie des hommes du rang que l'on retrouve au Japon avant 1945 et en Russie de l'ère tsariste à aujourd'hui en passant par la période soviétique, l'une des principales raisons du recours systématique et, en grande partie, intentionnel à la terreur, est la situation inextricable dans laquelle ces deux armées se sont trouvées plongées.

Les procès pour crimes de guerre, s'ils viennent seulement de commencer en Ukraine, s'appuient sur une jurisprudence au sein de laquelle le Tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient – plus connu sous le nom de « Procès de Tokyo » – et les multiples procès organisés en Asie orientale pour juger les criminels de guerre japonais constituent autant d'étapes importantes, sur le chemin qui mène à la mise en place du droit pénal international <sup>(12)</sup>. Fait intéressant, le seul accusé condamné à la peine capitale pour crime de guerre dit « conventionnel » – et non pour crime contre la paix – est Matsui Iwane, commandant des forces qui avaient conquis Nankin et qui, ironie de l'histoire, n'était pas en Chine au moment des faits. Quoi qu'il en soit, non seulement le massacre de Nankin aura retourné l'opinion des pays occidentaux, mais il aura constitué le point de départ du processus juridique qui mènera, neuf ans plus tard, à l'ouverture à Tokyo du petit frère du procès de Nuremberg.

<sup>(10)</sup> Voir son ouvrage traduit en anglais sous le titre *The Nanjing Massacre: a Japanese Journalist Confronts Japan's National Shame*, Armonk, M.E. Sharpe, 1999, 332 pages.

<sup>(11)</sup> Ville ukrainienne dont les images et vidéos ont dévoilé le 2 avril 2022, jour de la « libération » proclamée de Kiev par l'Ukraine, des massacres commis sur les habitants. Voir OURDAN Rémy, « À Boutcha et dans la région de Kiev, des scènes de carnage », *Le Monde*, 4 avril 2022 (<https://www.lemonde.fr/>).

<sup>(12)</sup> Voir AWAYA Kentarō, « Le procès de Tôkyô contre les crimes de guerre : mise en accusations et immunité », in WIEVIORKA Annette (dir.), *Les procès de Nuremberg et de Tôkyô*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 185-190 ; MICHELIN Franck, « Le Procès des criminels de guerre japonais », *Le Japon, Fayard-L'Histoire*, 2011, p. 183-197.

Il est impossible de savoir si les principaux responsables de l'invasion de l'Ukraine et des crimes qui y sont commis seront jugés un jour. La première condamnation d'un militaire russe – le sergent Vadim Shishimarin – le 23 mai 2022 ne laisse guère augurer de la suite. L'accumulation de preuves a constitué un objectif prioritaire pour le gouvernement ukrainien dès le début du conflit. Celles-ci avaient cruellement manqué lors du Procès de Tokyo, la plupart des documents établissant les responsabilités ayant été brûlés par les autorités civiles et, surtout, militaires japonaises avant l'arrivée des troupes d'occupation alliées à la fin du mois d'août 1945. Ainsi, l'accusation avait dû appuyer ses travaux sur un grand nombre de témoignages. Si les preuves réunies en Ukraine concernant les simples exécutants, les soldats du bas de la hiérarchie, sont sans doute nombreuses, *quid* de celles concernant le régime russe ?

\*

\*\*

En 1937, le Japon a déclenché un conflit sans issue. Sans but de guerre clair au-delà d'une soumission du régime politique adverse, soumis à une idéologie fondée sur le mépris de l'ennemi, manquant de moyen pour atteindre ses objectifs, en butte à une résistance armée plus opiniâtre que prévu, ainsi qu'à l'hostilité de la population locale et de l'opinion mondiale, il s'est enlisé dans une sale guerre. Conflit jamais déclaré, sans issue possible du fait de la non-reconnaissance par le Japon du régime de Chiang Kai-shek comme un ennemi digne de ce nom, la seconde guerre sino-japonaise (1937-1945) est un conflit bien documenté, bien que peu connu en Europe.

Le conflit ukraino-russe pourrait bien suivre le même chemin pour la Russie : un conflit ingagnable, mais que Vladimir Poutine ne peut accepter de perdre sans risquer la survie de son régime. Ainsi, isolé sur la scène internationale, il pourrait se sentir poussé dans ses derniers retranchements. Pour Tokyo, ce fut l'invasion du nord de l'Indochine le 23 septembre 1940 qui, au cours d'un processus de quatorze mois, l'amena à déclencher la guerre du Pacifique contre Londres et Washington <sup>(13)</sup>. Le conflit en Chine n'était sans doute pas destiné à s'élargir au Pacifique, mais le refus du régime japonais de reconnaître son échec l'a poussé à une fuite en avant.

Pour Moscou, le danger du recours à l'arme nucléaire, inimaginable jusque très récemment, n'est peut-être pas à exclure. Un régime aux abois pourrait avoir des tendances suicidaires. Le 7 décembre 1941, l'empire du Japon, en attaquant un pays doté d'un PIB vingt fois supérieur au sien, de la première industrie mondiale et de ressources illimitées avait, sans aucun doute, constitué cet accès de témérité <sup>(14)</sup>. ♦

<sup>(13)</sup> Voir MICHELIN Franck, *La Guerre du Pacifique a commencé en Indochine, 1940-1941*, Passés composés et ministère des Armées, 2019, 320 pages ; « L'occupation japonaise de l'Indochine, 1940-1945 : la clé oubliée des indépendances », *Historia*, Numéro spécial sur l'Indochine, décembre 2021.

<sup>(14)</sup> Voir MICHELIN Franck, « Géopolitique du Japon au XXI<sup>e</sup> siècle face aux cicatrices de l'histoire », *Diplomatie*, « Les grands dossiers », n° 56, mai 2020, p. 66-68.